



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août -4 septembre 2015, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Turquie
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Raison d'être du programme	2
II. Priorités et partenariats du programme	5
III. Programme et gestion des risques	7
IV. Suivi et évaluation.....	9
Annexe	
Couplage résultats – ressources pour la Turquie (2016-2020).....	10



I. Raison d'être du programme

1. La Turquie est un pays à revenu intermédiaire qui comptait 77,7 millions d'habitants à la fin de 2014 (âge moyen : 30,7 ans)¹. Le produit intérieur brut par habitant (PIB) s'élevait à 10 404 dollars des États-Unis en 2014², soit plus de la moitié de la moyenne européenne. L'économie est dynamique, diversifiée et ouverte, avec un secteur privé important. La Turquie est un partisan avéré des Nations Unies et du multilatéralisme. Le programme d'adhésion à l'Union européenne influe sur les réformes économiques et politiques de la Turquie à un niveau stratégique, la Turquie étant un pays candidat.

2. Le PNUD et la Turquie entretiennent depuis plus de 60 ans, dans le domaine du développement, un partenariat que l'accord-cadre de partenariat de 2011 entre le PNUD et le Gouvernement turc a renforcé en ouvrant de nouvelles possibilités de coopération, notamment par le soutien à la candidature de la Turquie à la présidence du G-20 en 2015, le programme de développement pour l'après-2015 et la coopération triangulaire. La Turquie est devenue un partenaire important dans la coopération internationale avec une aide au développement atteignant 3,3 milliards de dollars en 2013, soit plus d'un triplement de l'aide en trois ans. Elle se classe à présent au quatrième rang mondial des donateurs humanitaires, en particulier en raison de la crise en Syrie³.

3. Le dixième Plan national de développement pour 2014-2018 définit les priorités nationales de développement de la Turquie. Il prévoit un cadre orienté vers le développement humain pour une croissance économique forte, stable et sans exclusion (prévoyant une croissance du PIB de 5,5 %), un usage judicieux des ressources naturelles, un renforcement des droits et des libertés fondamentaux et des contributions plus efficaces aux programmes mondiaux et régionaux. La forte croissance du PIB (de 7,2 % en moyenne) entre 2002 et 2006 s'est réduite à 3,3 % entre 2007 et 2012 et à 2,9 % en 2014, en partie suite à la crise mondiale. La croissance mue par la consommation, la baisse de la productivité, l'insuffisance des investissements de recherche-développement⁴ et de l'épargne intérieure⁵ entravent tous nouveaux progrès. Le dixième Plan de développement national donne la priorité à la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier et à l'amélioration de la capacité novatrice et entrepreneuriale en vue de rendre l'économie plus compétitive et davantage axée sur l'innovation.

4. La Turquie a éliminé la pauvreté absolue, a réussi à assurer une offre universelle de services d'éducation et de santé et a instauré des mécanismes d'accès à l'emploi pour tous (y compris les jeunes et les personnes handicapées). Le dixième Plan de développement national attribue un ordre de priorité élevé à l'égalité des chances en améliorant l'accès aux services publics et en augmentant l'aptitude à l'emploi. Le chômage non ajusté selon les saisons atteignait 11,3 % en janvier 2015, malgré une participation relativement faible (50 %) à la population active. Le chômage des jeunes s'établissait à 20 %.⁶ Il existe des disparités socioéconomiques,

¹ Institut turc de la statistique : système d'enregistrement de la population selon l'adresse.

² Institut turc de la statistique : statistiques du revenu national.

³ Rapport sur l'aide au développement, Agence turque de la coopération et de la coordination, 2013.

⁴ Institut turc de la statistique : statistiques des activités de recherche-développement.

⁵ Le déficit de la balance courante s'élevait à 7,9 % du PIB en 2013; la consommation, à 70,09 % du PIB; et le total de l'épargne intérieure, à 13,4 %. Turkstat : Statistiques nationales du revenu; Banque centrale : Statistiques de la balance des paiements; Ministère du développement : Programme à moyen terme pour la période 2015-2017.

⁶ Institut turc de la statistique : Enquête sur la population active nationale.

régionales et entre zones urbaines et rurales en matière de niveau d'éducation, d'emploi, de revenu, d'infrastructure et de services. La Turquie est un des rares pays qui ont réduit l'inégalité entre les revenus; son coefficient de Gini s'établit à 0,38 %.⁷ La pauvreté relative affiche une tendance à la baisse (14,9 % en 2013⁸). En 2011, il existait un écart de 1 à 4 entre les niveaux de revenu de la première et de la dernière région classées par valeur ajoutée brute^{9,10}. Le dixième Plan de développement national attribue un ordre de priorité élevé à l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux possibilités et à la participation à la vie sociale et économique.

5. Au cours des dix dernières années, la Turquie a mis sur pied la commission parlementaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes, a adopté des mesures d'incitation pour promouvoir l'emploi des femmes et a adopté des instruments législatifs et organisé des campagnes pour réduire la violence à l'égard des femmes. Cela étant, les disparités existantes entre les sexes dans le domaine décisionnel, de l'emploi et de la propriété posent des défis au développement de la Turquie. La proportion des femmes dans la population active a augmenté (26 % en 2006) mais ne dépassait toujours pas 30 % en 2014 (contre 70,8 % pour les hommes). Les femmes représentent 72,1 % des travailleurs familiaux non rémunérés¹¹, mais 9,3 % seulement des cadres supérieurs¹² et 14,4 % des sièges au Parlement¹³. La violence faite aux femmes est un autre défi¹⁴. Pour l'indice d'inégalité entre les sexes, la Turquie est le 69^e pays sur 149, et le 118^e sur 187 pour l'indicateur du développement par sexe. Le dixième Plan national de développement reconnaît la nécessité d'amélioration et de poursuite des avancées dans le domaine de la participation des femmes au marché du travail, à la prise et de décisions et à la prévention de la violence.

6. Malgré les améliorations de la législation et des normes environnementales, la croissance et l'urbanisation rapides de la Turquie continuent d'exercer des pressions sur l'environnement. La croissance démographique¹⁵ a été plus rapide que le développement de l'infrastructure urbaine et périurbaine et a réduit les espaces verts. L'on s'attend à ce que la température augmente de 2 à 3 degrés Celsius d'ici à 2100, et le changement climatique menace la production agricole, les ressources naturelles, les écosystèmes, la santé publique et les moyens de subsistance¹⁶. Même si les émissions de gaz à effet de serre augmentent en Turquie et que le pays n'a pas encore proposé d'objectif chiffré de réduction de ces émissions¹⁷, sa part dans la totalité des émissions à l'échelle mondiale est faible, plus faible même que la moyenne de l'Union européenne. Le dixième Plan national de développement

⁷ Institut turc de la statistique : Statistiques de répartition des revenus, 2013.

⁸ Institut turc de la statistique : Enquête sur les revenus et les conditions d'existence en 2013.

⁹ Institut turc de la statistique : Comptes régionaux.

¹⁰ Quatre-vingt-une provinces sont réparties en six groupes : 15 dans les régions de l'Est et du Sud-Est sont classées comme les moins avancées.

¹¹ Turkstat : Enquête nationale sur la population active, décembre 2014.

¹² « Women in statistics 2013 ». Institut turc de la statistique (5 mars 2014).

¹³ Statistiques du Parlement : www.tbmm.gov.tr.

¹⁴ Ministère de la famille et des politiques sociales : Recherche nationale sur la violence à l'égard des femmes en Turquie, 2015.

¹⁵ Plus de 77 % de la population actuelle vit dans des zones rurales, contre 25 % en 1950 et 56 % en 1980.

¹⁶ Stratégie et plan d'action pour l'adaptation au changement climatique, Ministère de l'environnement et de l'urbanisation (2011).

¹⁷ La situation économique et sociale dans le monde en 2013, Division de l'analyse des politiques de développement, Nations Unies (New York, 2013).

attribue un degré élevé de priorité aux ressources financières pour les investissements environnementaux et à l'évaluation de l'incidence environnementale des projets.

7. Le risque de catastrophes naturelles, notamment les séismes, les sécheresses et les inondations, est élevé. La Turquie figure au neuvième rang mondial en termes de pertes humaines dues aux tremblements de terre, et au cinquième rang en termes de nombre de personnes affectées. Plus de 95 % du territoire est exposé aux dangers géophysiques. Quelque mille personnes meurent chaque année des suites de catastrophes¹⁸. La Turquie a sensiblement amélioré sa capacité à gérer et à atténuer le risque de catastrophes et a renforcé son cadre juridique et institutionnel. D'autres améliorations des capacités au niveau national, des pouvoirs locaux et des citoyens sont nécessaires pour construire une société résistante aux catastrophes¹⁹.

8. La Turquie est un pays de transit pour la migration irrégulière. Depuis 2011, des Syriens et des Iraquiens contraints de fuir la guerre arrivent en masse en Turquie. En avril 2015, la Turquie comptait 1,7 million de Syriens, dont environ 253 000 dans des camps. La Turquie a fait preuve d'une approche progressiste en assurant des services publics gratuits aux Syriens sous protection temporaire, y compris l'accès au marché du travail. Ce flux entrant a pesé lourdement sur l'administration publique, l'infrastructure, les services et les moyens de subsistance dans les provinces frontalières accueillant les plus grands nombres de Syriens, occasionnant des tensions sociales occasionnelles²⁰, ce qui souligne la nécessité de communautés résistantes, de possibilités de moyens de subsistance et d'une gestion efficace des frontières dans le contexte géopolitique et de dynamique régionale très complexe.

9. La Turquie a opéré d'importantes réformes démocratiques en vue d'aligner sa législation sur celle de l'Union européenne. Elle a reconnu le droit de recours des personnes physiques devant la Cour constitutionnelle. Elle a mis en place son institution nationale de défense des droits de l'homme et son institution de médiation, qui pourraient encore être renforcées conformément aux normes internationales en garantissant des institutions responsables, transparentes et réactives et l'intégrité du système à tous les niveaux. Le dixième Plan national de développement indique que la mise en œuvre des droits et libertés fondamentaux, de la démocratisation et de la justice se poursuivra. Après trente ans de conflit, le gouvernement a lancé un processus de solution au problème kurde qui a amélioré les droits des Kurdes, notamment l'utilisation de la langue kurde dans les écoles privées. L'on attend de ce processus qu'il stimule le développement économique et social dans les provinces relativement pauvres du Sud-Est. Le dixième Plan national de développement reconnaît pour la première fois la société civile en tant que secteur et entend assurer que ce secteur soit fort, diversifié, pluraliste et durable. Le mécanisme assurant sa participation à l'élaboration et au suivi des politiques doit être renforcé et institutionnalisé.

10. Les défis auxquels la Turquie est confrontée sont, pour la plupart, structurels et interconnectés. Ils demandent un partenaire du développement impartial doté d'une perspective à long terme, capable de garantir la confiance des actionnaires, de relier les questions entre elles et de faire preuve d'une profonde compréhension du

¹⁸ Autorité du Premier Ministre pour la gestion des catastrophes et des situations d'urgence (AFAD) : Plan stratégique pour 2013-2017 (Ankara, 2012).

¹⁹ Ibid.

²⁰ « Syrian refugees in Turkey 2013 : Field survey results », et « Syrian women in Turkey, 2014 : Field survey results ». AFAD (Ankara, 2013).

contexte. Les évaluations du travail du PNUD en Turquie montrent que l'organisation a apporté la preuve de ces points forts.

11. La coopération de longue date avec le projet d'Anatolie du Sud-Est de l'Administration du développement régional en vue d'établir le programme de compétitivité de la région est un exemple de sa capacité à apporter des options de politique globale qui tiennent compte de l'interaction, des complémentarités et des arbitrages entre les différents défis du développement durable. Le programme a déclenché des changements de politique reliant plusieurs domaines (efficacité énergétique, renouvelables, tourisme, croissance « verte », agriculture organique) en vue de produire un modèle adaptable et reproductible et d'utiliser le potentiel considérable en termes d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique pour atteindre les objectifs de croissance régionaux.

12. Une récente évaluation des résultats du travail de gouvernance du PNUD en Turquie²¹ a montré l'appréciation pour son centrage sur le développement des capacités et a souligné les avantages de l'exposition aux (meilleures) pratiques. L'évaluation note que le PNUD a renforcé la connaissance des critères et des normes et a contribué à modifier les attitudes et les perceptions. Elle a toutefois indiqué que plusieurs choses étaient nécessaires : une plus grande cohésion pour soutenir les réformes et développer une capacité collective, le suivi des expériences pilotes, et un partenariat plus effectif du PNUD avec la société civile. De même, l'évaluation du résultat en termes d'environnement²² a mis en exergue les contributions du PNUD au programme du pays en matière de changement climatique, a recommandé l'élargissement des partenariats au niveau local et a insisté sur la nécessité d'une approche transsectorielle et d'une meilleure utilisation du savoir du PNUD et des réseaux de coopération Sud-Sud.

13. En déployant ses compétences de base dans de multiples domaines et en étant guidé par l'approche du développement humain qui le caractérise, le PNUD contribuera à la réalisation du dixième Plan national de développement et d'autres priorités et à des résultats adaptables et durables par des actions en amont et en aval, tout en se concentrant sur les processus de développement.

II. Priorités et partenariats du programme

14. Le programme de pays abordera les défis structurels et transversalement interconnectés du développement humain durable, conformément aux priorités du dixième Plan national de développement et à l'appui des objectifs du développement durable.

15. Le PNUD se positionnera comme un partenaire du développement qui apporte sa connaissance mondiale par une approche multisectorielle, qui constitue son avantage comparatif. Le programme se concentrera sur un nombre limité de résultats interconnectés. Les groupes cibles seront essentiellement ceux qui sont confrontés à l'exclusion sociale ou à la vulnérabilité, comme les chômeuses, en particulier dans les zones rurales, les jeunes (en encourageant leur participation active à la vie économique et sociale), les personnes handicapées et les communautés dans les régions moins avancées.

²¹ Kluyskens, J., « Outcome evaluation of UNDP's Democratic Governance Programme, 2006-2010 », (Ankara, mars 2013).

²² Lauritto, R., « Outcome evaluation of the Environment and Sustainable Development Programme », (Ankara, mars 2012).

16. Le résultat en termes de *croissance durable et sans exclusion* concernera les questions structurelles qui sont essentielles pour la compétitivité nationale. Il s'attaquera aux disparités régionales par des prototypes d'initiatives qui développent les capacités des acteurs locaux, les engagera sur la voie du développement et favorisera la cohésion sociale.

17. Le PNUD appuiera l'élaboration de cadres nationaux pour la compétitivité, la création d'emplois et la croissance économique en renforçant la capacité d'innovation et d'entrepreneuriat et en facilitant la transformation industrielle et une plus grande valeur ajoutée dans le secteur manufacturier. Il soutiendra les parties prenantes régionales et locales en élaborant et en mettant en œuvre des solutions pour la régénération urbaine, la production durable, l'utilisation des ressources naturelles et la gestion des déchets. Les grands thèmes seront les transports durables, les innovations « vertes », l'efficacité énergie/ressources et l'énergie renouvelable. Un autre thème sera la conception et la mise en œuvre de politiques sociales inclusives, ainsi qu'un plus grand nombre d'emplois équitables pour tous, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes éprouvant des difficultés pour accéder à l'emploi.

18. Le PNUD aidera la Turquie à résoudre le problème des retombées économiques et sociales négatives de la crise syrienne sur les communautés d'accueil, en particulier dans les provinces limitrophes de la Syrie, par une démarche axée sur la résilience. Conformément aux priorités du chapitre turc du Plan 2015-2016 pour les réfugiés et la résilience, le PNUD se concentrera sur le soutien aux services municipaux et locaux essentiels et les moyens de subsistance des communautés affectées, en reliant la résilience et la réponse humanitaire.

19. Ce résultat accordera la priorité à l'Anatolie urbaine et rurale de l'Est et du Sud-Est, mais s'attaquera aussi aux « poches » de pauvreté (par exemple, parmi les femmes à faible statut socioéconomique) dans les régions de l'Est et les régions plus développées et parmi d'autres groupes défavorisés comme les jeunes chômeurs, les personnes handicapées et les personnes âgées.

20. Le résultat dans le domaine du *changement climatique et de l'environnement* visera à permettre à toutes les parties prenantes de faire entendre leur voix à propos des questions environnementales, à permettre la valorisation des services relatifs aux écosystèmes et à partager leurs avantages. Il sera centré sur le renforcement des capacités de réponse à la dégradation de l'environnement, en particulier la biodiversité, la gestion des forêts et la prévention et la gestion des déchets chimiques. Le résultat consistera à aider les ministères compétents à intégrer des services de biodiversité et d'écosystèmes dans la planification du développement. Il accordera la priorité à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de celui-ci, y compris aux initiatives visant à renforcer les systèmes et les outils pour une gestion intégrée des catastrophes centrée sur les risques et pour accroître globalement la résilience en tenant compte de l'impact différent selon le sexe. La principale cible sera les populations rurales dans les endroits sensibles en termes de biodiversité.

21. Le PNUD exploitera les synergies avec d'autres composantes du programme, par exemple, dans la promotion des technologies environnementales par l'innovation et les chaînes de valeur compatibles avec la biodiversité, la gestion des catastrophes et du risque climatique tenant compte de la dimension du genre, et l'amélioration des prestations sociales et environnementales dans des secteurs comme l'énergie, la foresterie, les transports et les services.

22. Le résultat relatif à la *gouvernance démocratique et sans exclusion* contribuera à renforcer les processus de gouvernance et les institutions en tenant compte des demandes des citoyens et des normes universelles. Il traitera les problèmes structurels afférents à la priorité du droit et aux droits de l'homme, notamment l'égalité hommes-femmes, la participation et la responsabilité. Il apportera un soutien aux institutions afin de permettre un meilleur accès à la justice et une meilleure mise en œuvre des réformes des administrations locales conformément au principe de subsidiarité. En s'appuyant sur son passé d'impartialité et de promotion de l'innovation et sur son rôle de gardien des normes internationales, le PNUD contribuera à renforcer l'indépendance des institutions, en particulier des acteurs du pouvoir judiciaire, de l'institution du Médiateur et de l'Institution nationale des droits de l'homme. Le programme soutiendra les systèmes et les capacités de gouvernance en vue de mieux sécuriser et gérer les frontières orientales du pays dans le respect des normes internationales.

23. Le PNUD, éclairé par l'analyse des politiques, se concentrera sur l'engagement des femmes. Le résultat relatif à *l'égalité hommes-femmes* sera transversal et contribuera à réduire la discrimination et à favoriser l'adoption de politiques sensibles à la dimension de genre par l'élaboration d'outils sans exclusion favorisant l'égalité entre les sexes. Il appuiera le renforcement du mécanisme national pour l'égalité des sexes et son élargissement au niveau local en ciblant les régions où l'inégalité est la plus criante. Il instaurera des modèles pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans certaines autorités locales et en assurera la promotion dans tout le pays. Il utilisera des interventions pilotes pour une meilleure autonomisation économique des femmes en vue d'inspirer les politiques concernées.

24. Le PNUD et ses partenaires régionaux s'emploieront à assurer que tous les aspects du programme de pays contribuent à la mise en commun des connaissances aux niveaux régional et mondial par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en partageant les pratiques de la Turquie, y compris dans les domaines de la gestion durable des forêts, du développement de l'agriculture et de l'entrepreneuriat, tout en attribuant la priorité à la mise en œuvre de l'accord-cadre de partenariat entre la Turquie et le PNUD. Tous les produits et programmes viseront à partager l'expérience et les connaissances de la Turquie avec les pays concernés et bénéficieront de la présence du PNUD dans les pays présentant un intérêt pour la Turquie. En s'appuyant sur son partenariat de longue date avec l'Agence turque pour la coopération et la coordination (TIKA), le PNUD cherchera à œuvrer avec d'autres ministères pour soutenir l'infrastructure institutionnelle et des ressources humaines du pays pour la coopération internationale, en soutenant ses efforts de coopération internationale sur la scène multinationale.

25. Outre la coopération avec les organisations des Nations Unies, la société civile, les jeunes et les médias, le PNUD nouera des partenariats novateurs orientés vers les politiques, en se concentrant sur l'établissement de partenariats avec les institutions de recherche nationales et internationales en vue de renforcer la base de connaissances et d'échanger les expériences avec la communauté du développement. Les partenariats avec le secteur privé favoriseront les entreprises durables en tant que pratique de base. Les ressources des programmes proviendront en majorité du gouvernement, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, de donateurs bilatéraux et du secteur privé.

III. Programme et gestion des risques

26. Le présent programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue un premier niveau de compte rendu au Conseil d'administration pour harmoniser les résultats et les ressources allouées au programme sur le plan national. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation, les politiques et procédures opérationnelles et les cadres de contrôle internes.

27. L'exécution nationale sera la modalité par défaut, à laquelle succèdera, si nécessaire, l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. Les examens au titre de la Stratégie de coopération au développement des Nations Unies permettront de déterminer si l'appui du PNUD est mis en œuvre conformément aux attentes exprimées sur le plan national.

28. Lors de l'utilisation de la modalité nationale de mise en œuvre, le PNUD fournira une formation aux systèmes de gestion des projets du PNUD et procédera à des micro-évaluations de la capacité potentielle des partenaires de mise en œuvre en matière de gestion des ressources.

29. Les autorités et le PNUD ont convenu que l'offre de services d'appui du PNUD pour la mise en œuvre nationale ne nécessiterait pas une lettre d'accord distincte avec le gouvernement.

30. Les principaux risques externes qui menacent l'exécution du programme sont l'instabilité et la complexité de l'environnement politique de la région. Les limitations financières et la présence en diminution de donateurs peuvent poser des risques supplémentaires. La présence croissante en Turquie des Nations Unies et du PNUD et la convergence des mandats des organisations internationales risquent de réduire la pertinence, à moins que le PNUD soit correctement positionné.

31. Pour s'attaquer à ces risques, le PNUD et ses partenaires maintiendront leur engagement envers la planification et l'exécution. Un alignement étroit sur les priorités nationales contribuera à atténuer les risques liés aux ressources. Le PNUD a revu sa stratégie en termes de ressources humaines en vue de répondre aux nécessités du nouveau programme, qui inclut de nouvelles capacités pour traiter les zones d'engagement. Afin d'assurer une approche mieux axée sur les résultats et les politiques, le PNUD a adopté récemment une méthode par programmes s'appuyant sur des ensembles de mesures de fond et une structure de gestion renforcée. Il étudiera la possibilité de créer un conseil consultatif au niveau du programme de pays, composé de membres éminents de la société civile et des milieux académiques et universitaires.

32. Le PNUD recherchera des partenariats de recherche thématique pour relier les produits du programme de pays aux indicateurs plus larges de résultats et de produits dans les domaines dans lesquels les données ne sont pas susceptibles de rendre compte des progrès (la sécurité des citoyens, les inégalités, les droits à la diversité). Le PNUD prévoit d'établir deux rapports nationaux sur le développement humain (le premier, sur la croissance sans exclusion) au cours du cycle de programmation et appliquera des critères de durabilité sociale et environnementale pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.

IV. Suivi et évaluation

33. Le PNUD assurera le suivi et l'évaluation à l'aide des mécanismes de la Stratégie de coopération au développement des Nations Unies, en recherchant le concours des organisations des Nations Unies, du gouvernement, de la société civile et des partenaires du développement et en recourant à la structure de suivi et d'évaluation de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ».

34. Le PNUD établira des descriptifs de programme pour chaque composante, conjointement avec un système d'examens annuels destinés à assurer un alignement étroit sur les priorités nationales en étroite concertation avec le Ministère du développement et avec les ministères d'exécution.

35. La programme complètera les outils classiques par des outils novateurs (médias sociaux, externalisation ouverte) et fera appel à la participation de la société civile pour renforcer la collecte et l'analyse des données. Il est prévu de poursuivre la coopération avec Turkstat, l'Institut turc de la statistique, pour l'accès aux données et l'instauration de nouvelles données désagrégées et mesures liées au développement (mesure multidimensionnelle de la pauvreté).

36. Afin d'appréhender la contribution du programme aux changement transformatif, le PNUD augmentera sa capacité interne de collecte et d'analyse des données, en renforçant la planification, le suivi et la gestion des résultats sur base de faits. La nouvelle Unité de la politique et des résultats programmatiques, dont le personnel est au fait de la gestion, du suivi et de l'évaluation axées sur les résultats, assurera la qualité du programme. Le PNUD aura recours au soutien et aux ressources des centres régionaux aux fins de suivi.

Annexe

Couplage résultats – Ressources pour la Turquie (2016-2020)

Priorité nationale ou objectif national : Dixième Plan de développement national 2.1, 2.2, 2.3 : population qualifiée, société forte; Production innovante, croissance forte et durable; lieux vivables, environnement durable.

Résultat de la Stratégie de coopération au développement des Nations Unies (« SCDNU ») comprenant : 1.1. À l'horizon 2020, les institutions publiques concernées opèrent à l'intérieur d'un cadre juridique et de politique amélioré, des mécanismes de capacité et de responsabilité des institutions assurent un environnement plus porteur (concurrentiel, inclusif et novateur) pour une croissance et un développement durables porteurs d'emplois pour toutes les femmes et tous les hommes.

Résultat apparenté du plan stratégique : 1

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)²³</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays²⁴</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1.1.1 : ratio recettes/dépenses budgétaires pour les trois régions de la nomenclature d'unités territoriales statistiques (« NUTS ») 2* présentant le développement socioéconomique le plus faible Valeur de référence : 0,1, 0,2 et 0,2 pour TRB2, TRA2 et TRC3** respectivement (2013, <i>Source</i> : programme annuel 2015) Cible : Convergence de tous ces ratios vers 1.	Réglementations, programmes, cadres de politique, documents stratégiques, rapport d'étape de l'Union européenne, Ministère du développement, programmes et rapports annuels du gouvernement	1.1.1. Systèmes et institutions mis en mesure d'opérer une transformation structurelle assurant une croissance de l'emploi et de la productivité durable et équitable Indicateur 1.1.1.1 : Cadre de compétitivité et modèles de mise en œuvre en place <i>Actuellement</i> : 1 (uniquement cadres sectoriels spécifiques, il existe un cadre régional) <i>Cible</i> : 5 (cadre global des facteurs de productivité en place, modèles de compétitivité ou d'emploi équitable adoptés) <i>Source</i> : Ministère du développement; Ministère de la science, de l'industrie et des technologies; rapports de projets Indicateur 1.1.1.2 : Nombre de mécanismes lancés par le PNUD mis à niveau pour l'amélioration de la croissance économique régionale et locale; nouveaux système qui favorisent la production durable adoptés par les régions moins développées <i>Actuellement</i> : 1; 2 <i>Cible</i> : 5; 7 <i>Source</i> : Plans d'investissement annuels, rapports de projets 1.1.2. Solutions élaborées et appliquées pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles et des déchets Indicateur 1.1.2.1 : Nombre de projets et de partenariats établis dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et des déchets; et de provinces bénéficiaires situées dans les régions les moins avancées <i>Actuellement</i> : 2; 3; 6 <i>Cible</i> : 5,8; 10 <i>Source</i> : Ministère des forêts et de l'eau, plans annuels d'investissement public, rapports de projets	Ministère du développement Ministère de la science, de l'industrie et des technologies Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage Ministère de la culture et du tourisme Ministère des forêts et de l'eau Ministère de l'énergie et des ressources minérales Projet de l'Anatolie du Sud-Est de l'Administration du développement régional Administrations régionales du développement	Ordinaires : 376 000 Gouvernement : 5 000 000 Autres : 45 000 000

* Nomenclature des unités territoriales pour le niveau 2 des statistiques
 ** : codes NUTS-2 de certaines régions

²³ Sur base du projet de la SCDNU pour 2016-2020.

²⁴ Tous les produits concernent uniquement le travail en Turquie, y compris les indicateurs, les valeurs de référence et les cibles.

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)²³</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays²⁴</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 1.1.2.2 : Nombre de solutions intégrées pour la gestion des déchets en vue d'alléger les contraintes subies par les systèmes locaux, testées dans les camps et les environnements urbains abritant des Syriens <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 5 <i>Source</i> : Rapports de projets 1.1.3. Solutions adoptées pour augmenter l'efficacité énergétique et l'utilisations des sources renouvelables Indicateur 1.1.3.1 : Nombre de kilowatts d'énergie produits à partir de sources renouvelables (solaire/biomasse) dans le cadre d'initiatives soutenues par le PNUD <i>Actuellement</i> : 60 000; 0 <i>Cible</i> : 78 000; 30 000 <i>Source</i> : Rapports de projets Indicateur 1.1.3.2 : Nombre de modèles pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et/ou l'utilisation de renouvelables adoptés par des acteurs locaux <i>Actuellement</i> : 5 <i>Cible</i> : 10 <i>Source</i> : Rapports de projets 1.1.4. Les citoyens, en particulier ceux de groupes vulnérables dans des régions moins développées, ont davantage accès à des services et des possibilités d'emploi ouverts à tous Indicateur 1.1.4.1 : Nombre d'hommes, de femmes et de jeunes vulnérables en plus qui ont accès à des services et des possibilités d'emploi ouverts à tous <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 300 femmes, 200 hommes, 200 jeunes de l'Anatolie du Sud-Est <i>Source</i> : Ministère de la famille et des politiques sociales, Ministère du travail et de la sécurité sociale, projets de rapports Indicateur 1.1.4.2 : Nombre de modèles d'entreprises à chaînes de valeur durables qui ont été adoptés, y compris dans les régions moins développées <i>Actuellement</i> : 3 <i>Cible</i> : 10 <i>Source</i> : Ministère de la famille et des politiques sociales, Ministère de la culture et du tourisme, Ministère des forêts et de l'eau	Délégation de l'Union européenne auprès de la Turquie Ministère de la famille et des politiques sociales Groupes de réflexion Universités (par exemple. Harran, Université technique du Moyen-Orient, Université d'Ankara) Institutions de recherche nationales et internationales	

12/20

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)²³</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays²⁴</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 1.2.4.3 : Nombre de Syriens sous protection temporaire en plus ayant accès à des services de l'emploi, y compris à des formations qualifiantes (ventilé par sexe) <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 2 000 femmes, 4 000 hommes <i>Sources</i> : Rapports de projets 1.1.5. Décideurs aux niveaux national et local dotés des connaissances et des outils nécessaires pour une prise de décision et une mise en œuvre en connaissance de cause en matière de croissance durable n'excluant personne Indicateur 1.1.5.1 : Nombre d'études et de trousseaux d'outils tenant compte de la différence entre les sexes concernant le développement socioéconomique des régions moins avancées et des populations vulnérables qui sont utilisées par les décideurs dans les politiques et les programmes consacrés au développement <i>Actuellement</i> : 2 <i>Cible</i> : 9 <i>Source</i> : Rapports des partenaires de mise en œuvre Indicateur 1.1.5.2 : nombre d'institutions bénéficiant du soutien et du réseau du PNUD dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire <i>Actuellement</i> : 1 (TIKA) <i>Cible</i> : 3 <i>Source</i> : Rapports des partenaires de mise en œuvre		

Priorité nationale ou objectif national : Dixième Plan de développement national, 2.3. Lieux vivables, environnement durable.

Résultat de la stratégie de coopération au développement des Nations Unies impliquant le PNUD : 1.3. À l'horizon 2020, meilleure mise en œuvre de politiques et de pratiques plus efficaces en matière d'environnement durable, de changement climatique, de biodiversité par les autorités et les parties prenantes nationales et locales, y compris la résilience du système et des communautés aux catastrophes

Résultat apparenté du Plan stratégique : 1

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1.3.1 : nombre d'hectares de paysages forestiers assortis de plans forestiers intégrés établis et en cours de mise en œuvre <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 510 000 Indicateur 1.3.2 : nombre de tonnes de réduction des	Plans de gestion forestière des directions des entreprises forestières; outils de suivi du Fonds pour l'environnement mondial, rapports de projets.	1.3.1. Cadres juridiques de soutien et modèles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes en place Indicateur 1.3.1.1 : Nombre d'hectares de paysages forestiers assortis de plans intégrés en cours de mise en œuvre <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 510 000 <i>Source</i> : Plans des directions des entreprises forestières	Ministère de l'environnement et de l'urbanisme Ministère des forêts et de l'eau Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage	Ordinaires : 135 000 Gouvernement : 100 000 Autres : 11 000 000

15-10696

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
émissions de gaz à effet de serre Actuellement (2012) : 401 924,89 Cible : au minimum 1 289 000 Indicateur 1.3.3 : nombre de tonnes de produits chimiques et de déchets dangereux, y compris de polluants organiques persistants, gérés, traités et éliminés de manière environnementalement correcte Actuellement : 238 Cible : 3 700	Office turc de la statistique (Turkstat) Rapport nationaux annuels sur les gaz à effet de serre établis au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), rapports de projets, outils de suivi du Fonds pour l'environnement mondial Rapport de projets, documents du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme, outils de suivi du Fonds pour l'environnement mondial	Indicateur 1.3.1.2 : Nombre d'indicateurs spécifiques de la gestion durable des forêts alignés sur le niveau national par intégration de la foresterie dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la conservation de la nature Actuellement : 0 Cible : 6 Source : Plans des directions des entreprises forestières Indicateur 1.3.1.3 : Nombre d'hectares couverts par des services de restauration des écosystèmes dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité Actuellement : 0 Cible : 3 760 000 Source : Rapports du Ministère des forêts et de l'eau, outils de suivi du Fonds pour l'environnement mondial Indicateur 1.3.1.4 : Nombre d'outils pour l'évaluation des services relatifs aux écosystèmes qui ont été adoptés Actuellement : 0 Cible : 2 Source : Rapport du Ministère des forêts et de l'eau, outils de suivi du Fonds pour l'environnement mondial	Ministère du développement Ministère de la science, de l'industrie et des technologies Ministère des finances Autorité turque de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (AFAD)	
Indicateur 1.3.4 : nombre d'hectares de paysages couverts par des pratiques intégrées de gestion des ressources naturelles Actuellement : 0 Cible : 4 700 000	Rapports de projets, documents du Ministère des forêts et de l'eau, rapports d'évaluation indépendants, outils du Fonds mondial pour l'environnement	1.3.2. Mesures mises à niveau pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans tous les secteurs Indicateur 1.3.2.1 : Nombre de mécanismes sectoriels d'atténuation établis et signalés Actuellement : 1 Cible : 4 Source : Documents du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme Indicateur 1.3.2.2 : Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre évitées dans les villages forestiers après l'installation de systèmes photovoltaïques Actuellement : 0 Cible : 574 992 (systèmes photovoltaïques), 5 736 (système de chauffage de l'eau par rayonnement solaire) Source : Rapports d'étape de projets 1.3.3. Déchets chimiques évités, gérés et éliminés et sites chimiquement contaminés gérés de manière environnementalement correcte Indicateur 1.3.3.1 : Tonnes de produits chimiques et de déchets dangereux traités et éliminés de manière environnementalement correcte Actuellement : 238 tonnes	Ministère des affaires étrangères Étalon-or des ONG Secteur privé Union européenne Fonds pour l'environnement mondial	

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		<i>Cible</i> : 2 762 tonnes de polluants organiques persistants <i>Source</i> : Documents du Ministère de l'environnement et de l'urbanisme 1.3.4. Systèmes et capacités renforcés pour la gestion des catastrophes axée sur les risques et intégrée Indicateur 1.3.4.1 : Nombre de communautés dans les zones à risque ou sujettes aux catastrophes disposant de plans de préparation coordonnées et tenant compte de la dimension du genre mis en œuvre <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 5 <i>Source</i> : Rapports de l'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence Indicateur 1.3.4.2 : Plateforme de réduction du risque de catastrophe pleinement fonctionnelle pour la gestion et l'atténuation des risques <i>Actuellement</i> : Établie, avec une couverture locale limitée <i>Cible</i> : Capacité de réduction du risque de catastrophe au niveau local <i>Source</i> : Rapports de l'Autorité de gestion des catastrophes et des situations d'urgence		
Priorité nationale ou objectif national : Dixième Plan de développement national, 2.1 : population qualifiées, société forte; document de planification pluriannuel indicatif 2011-2013; Justice, affaires intérieures et droits fondamentaux.				
Résultat de la stratégie de coopération au développement des Nations Unies : 2.1 À l'horizon 2020, les administrations centrale et locales et autres acteurs protègent et favorisent plus efficacement les droits de l'homme et adoptent des systèmes de gouvernance transparents, responsables, pluralistes et sensibles à l'égalité entre les sexes, avec la pleine participation de la société civile, y compris des plus vulnérables.				
Résultat apparenté du plan stratégique : 2				
<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 2.1.1 : Mécanismes fonctionnels avec un budget et un personnel en place pour l'implication des parties prenantes dans le signalement et la mise en œuvre des organes des traités, des procédures spéciales, des	Rapports parallèles et autres rapports de la société civile, rapport d'étape de l'Union européenne, rapports d'autres organisations internationales	2.1.1. Système judiciaire transparent et efficace offrant un meilleur accès à la justice et une réparation pour tous, en particulier les groupes confrontés à des vulnérabilités Indicateur 2.1.1.1 : Nombre de personnes, en particulier celles confrontées à des vulnérabilités, ayant accès à une aide juridique de qualité, ventilées par sexe <i>Actuellement</i> : 30 000 (femmes); 35 000 (hommes) <i>Cible</i> : 50 000 (femmes); 50 000 (hommes) dans les régions du Sud-Est, de l'Anatolie centrale et de la Mer Noire	Cabinet du Premier Ministre Ministère de la justice Ministère de l'intérieur Parlement Conseil supérieur de la magistrature Conseil supérieur des juges et des procureurs	Ordinaires : 485 000 Gouvernement : 5 000 000 Autres : 54 000 000

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
recommandations du Conseil des droits de l'homme et des autres engagements internationaux		<i>Source</i> : Portail Internet du réseau judiciaire, Union des associations de Barreaux	Académie de la Justice Institution du Médiateur Institut national des droits de l'homme Ministère de la santé Ministère des affaires étrangères Ministère de la famille et des politiques sociales Ministère de la défense Forces armées turques Autorités locales Union des associations des Barreaux Associations des Barreaux ONG des droits de l'homme Universités Projet d'Anatolie du Sud-Est-de l'Administration régionale du développement	
Actuellement : pas de mécanisme participatif fonctionnel en place Cible : un mécanisme participatif fonctionnel en place	Rapports des mécanismes des Nations Unies pour les droits de l'homme (organes conventionnels, rapports des rapporteurs spéciaux, examen périodique universel de 2015), rapport d'étape de l'Union européenne, rapport périodique universel de pays, rapport à mi-parcours, rapport d'étape	2.1.2. Capacités de l'Institut national des droits de l'homme et du Médiateur renforcées et connaissance des droits de l'homme favorisée Indicateur 2.1.2.1 : Mécanisme des droits de l'homme renforcé par des mandats complémentaires et le maintien du respect des normes internationales; Institut national des droits de l'homme accrédité <i>Actuellement</i> : les mandats se recoupent; pas accrédité <i>Cible</i> : Institution du Médiateur et Institut national des droits de l'homme restructurés conformément aux meilleures pratiques et aux normes internationales; accréditation du Comité international de coordination <i>Source</i> : Parlement, rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), rapport du Comité international de coordination Indicateur 2.1.2.2 : Efficacité du mécanisme national de prévention pour le suivi du respect des normes des droits de l'homme dans les lieux de détention <i>Actuellement</i> : Institut national des droits de l'homme récemment désigné comme mécanisme national de prévention à capacité limitée <i>Cible</i> : Institut national des droits de l'homme restructuré aux niveaux national et local pour remplir son rôle de mécanisme national de prévention <i>Source</i> : Rapport de l'Institut national des droits de l'homme, de l'Union européenne et du HCDH		
Indicateur 2.1.2 : pourcentage de recommandations émanant des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies (organes conventionnels, procédures spéciales, examen périodique universel (2015), Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) mis en œuvre Actuellement : 0 Cible : 5				
Indicateur 2.1.3 : Pourcentage des objectifs de la nouvelle stratégie de réforme du système judiciaire en vue de promouvoir et de protéger les droits de groupes spécifiques (femmes, jeunes, enfants) qui a été atteint Actuellement : 0 Cible : 4	Rapports d'étape de l'Union européenne, rapports de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice, du Conseil de l'Europe, rapport sur l'indépendance des juges et des procureurs établi par le Rapporteur spécial des Nations Unies	Indicateur 2.1.2.3 : Existence de mécanismes pour le suivi participatif de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme <i>Actuellement</i> : Groupe d'action pour la réforme (Examen périodique universel), plateformes ad hoc (CEDAW), Commission de suivi de la violence <i>Cible</i> : Plateformes en place pour l'engagement de tous les acteurs concernés dans le suivi et le signalement <i>Source</i> : Gouvernement, rapports d'ONG Indicateur 2.1.2.4 : Présence des systèmes de l'Institut national des droits de l'homme pour une réaction rapide et efficace aux violations des droits de l'homme des personnes de différents âges et sexe <i>Actuellement</i> : pas de système spécifiques pour le traitement des plaintes <i>Cible</i> : système efficace de traitement des plaintes, assorti de données ventilées par sexe et par âge		
Indicateur 2.1.4 : Nombre de documents relatifs à la performance des services publics (plan stratégique,	Documents de performance qui rendent compte des engagements et priorités en matière d'égalité entre les sexes			

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
programme de performance, budget, instructions et directives budgétaires, modèles) aux niveaux central et local qui tiennent compte des engagements et des priorités en matière d'égalité des sexes et qui ont été appliqués Actuellement : 6 (niveau central : 3; niveau local : 3) Cible : 10 (niveau central : 5; niveau local : 5) Indicateur 2.1.5 : niveau de mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des frontières Actuellement : infrastructure élémentaire de gestion intégrée des frontières Cible : mise en œuvre complète	Rapports d'étape de l'Union européenne, rapports d'organisations de la société civile (notamment le Centre pour le développement de la société civile) et d'universités, rapports du Ministère de l'Intérieur	<i>Source</i> : Institut national des droits de l'homme, rapports d'ONG Indicateur 2.1.2.5 : Nombre de jeunes hommes bénéficiant des systèmes d'apprentissage en ligne et de sensibilisation aux droits de l'homme <i>Actuellement</i> : 10 000 millions <i>Cible</i> : 20 000 millions <i>Source</i> : Forces armées, Ministère de la santé, documents de l'Institut national des droits de l'homme 2.1.3. Capacité renforcée des acteurs de la société civile en matière de participation à l'élaboration des politiques et de suivi de celles-ci Indicateur 2.1.3.1 : Nombre de propositions de la société civile influant sur les prises de décision aux niveaux local ou national <i>Actuellement</i> : 15 <i>Cible</i> : 30 <i>Source</i> : Médias, décision du Conseil d'État, décisions de conseils municipaux 2.1.4. Mécanismes de gouvernance locaux, régionaux et nationaux renforcés pour des services participatifs, responsables et transparents Indicateur 2.1.4.1 : Mécanismes sans exclusion pour l'engagement du citoyens (selon l'âge et le sexe) dans la planification et les services d'exécution des organismes de développement <i>Actuellement</i> : Conseils d'administration des organismes de développement en place <i>Cible</i> : Composition et fonctionnement des conseils des organismes de développement n'excluant personne <i>Source</i> : Ministère du développement, rapports des organismes de développement Indicateur 2.1.4.2 : Nombre de stratégies et de plans d'action visant l'égalité des sexes budgétisés et mis en œuvre par les institutions locales et les ministères d'exécution <i>Actuellement</i> : 1 <i>Cible</i> : 15 <i>Source</i> : parlement, Ministère de la famille et des politiques sociales Indicateur 2.1.4.3 : Nombre d'administrations locales (conseils municipaux), y compris celles des régions les moins avancées, appliquant une démarche de participation ouverte, transparente et représentative aux décisions		

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		<i>Actuellement</i> : 30 <i>Cible</i> : 60 <i>Source</i> : Ministère de l'Intérieur Indicateur 2.1.4.4 : Nombre de modèles informatiques pour l'exécution des services adoptés, y compris au sein des administrations locales <i>Actuellement</i> : 13 <i>Cible</i> : 26 <i>Source</i> : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la famille, Ministère de la santé, enquêtes de satisfaction Indicateur 2.1.4.5 : Nnombre de mécanises locaux de supervision civile des forces de sécurité internes en place <i>Actuellement</i> : 8 <i>Cible</i> : 81 <i>Source</i> : Parlement, Ministère de l'intérieur 2.1.5. Institutions et systèmes mis en mesure de traiter la sensibilisation, la prévention et l'application des mesures de lutte contre la corruption dans tous les secteurs Indicateur 2.1.5.1 : Nombre de mesures adoptées et d'initiatives de coordination interorganismes en vue d'atténuer les risques de corruption et de renforcer les systèmes d'intégrité <i>Actuellement</i> : 2 (stratégie anticorruption non appliquée complètement; coordination interorganismes pas entièrement fonctionnelle) <i>Cible</i> : 5 (stratégie anticorruption mise jour, trois stratégies sectorielles mises en œuvre; mécanismes de coordination interorganismes entièrement fonctionnels) <i>Source</i> : Conseil d'inspection du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur 2.1.6. Capacités, structures et moyens renforcés pour des frontières sûres et la gestion intégrée des frontières Indicateur 2.1.6.1 : nombre de mines enlevées aux frontières Est de la Turquie et Centre national de lutte antimines fonctionnel <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 222 000 (sur 227 558) <i>Source</i> : Attestations de déminage, rapport du Centre national de lutte antimines Indicateur 2.1.6.2 : Existence de capacités intégrées pour la gestion des frontières conformément aux normes internationales ou de l'Union européenne <i>Actuellement</i> : infrastructure institutionnelle et coordination de la gestion intégrée des frontières non conformes aux principes régissant cette gestion		

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		<i>Cible</i> : Nouvel organe pour la gestion intégrée des frontières en place <i>Source</i> : Forces armées, État-major général de la Turquie, Ministère de l'intérieur		

Priorité nationale ou objectif national : Dixième Plan national de développement, 2.1 : population qualifiée, société forte.

Résultat de la stratégie de coopération au développement des Nations Unies impliquant le PNUD 1 : 3.1 législation, politiques, mise en œuvre et mécanismes de responsabilité améliorés en vue de permettre la participation sociale, économique et politique effective et sur pied d'égalité des femmes et des filles à l'horizon 2020

Résultat apparenté du plan stratégique : 4

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 3.1.1 : montant des fonds publics alloués aux mécanismes institutionnels et développement des capacités en vue d'autonomiser les femmes aux niveaux national et local Actuellement (2014) : 3,5 millions de dollars des États-Unis (Direction générale de la condition de la femme) Cible : 2020 : 7,5 millions de dollars	Budgets des municipalités locales Comité pour l'égalité des chances pour les femmes et les hommes Mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul, rapports d'étape de l'Union européenne, Office turc de la statistique	3.1.1. Capacités du mécanisme national pour l'égalité hommes-femmes renforcé en vue de promouvoir les droits des femmes et les politiques sensibles à la dimension du genre, y compris au niveau local Indicateur 3.1.1.1 : Nombre d'unités locales du mécanisme pour l'égalité des sexes qui surveillent la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes et y contribuent <i>Actuellement</i> : 16 <i>Cible</i> : 30 <i>Source</i> : Parlement, Ministère de la famille et des politiques sociales, Ministère de l'Intérieur	Ministère de la famille et des politiques sociales Commission de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes Ministère de l'intérieur Ministère de la justice	Ordinaires : 35 000 Gouvernement : 100 000 Autres : 3 000 000
Indicateur 3.1.2 : Nombre d'instruments législatifs et de politiques qui soutiennent la participation sur pied d'égalité des filles et des femmes aux décisions politiques Actuellement : 0 Cible : 2	Rapports et statistiques d'autres organisations internationales	Indicateur 3.1.1.2 : Niveau de capacité des autorités locales en matière d'élaboration de politiques sensibles à la dimension du genre <i>Actuellement</i> : Capacité limitée des autorités locales dans ce domaine <i>Cible</i> : Analyste de l'égalité hommes-femmes affecté à 14 autorités locales <i>Source</i> : Ministère du développement, documents de politique générale et rapports des autorités locales	Ministère du développement Organismes de développement Union des municipalités de Turquie autorités locales Organisations de la société civile Centres d'études sur l'égalité hommes-femmes des universités Partis politiques	
Indicateur 3.1.3 : Nombre d'instruments législatifs et de politiques relatifs à la prévention de la violence sexuelle et à la protection contre celle-ci adoptés		3.1.2. Politiques améliorées pour la promotion sur pied d'égalité de la participation des filles et des femmes à la prise de décisions		

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
conformément à la Convention d'Istanbul et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains Actuellement : 0 Cible : 4		Indicateur 3.1.2.1 : Nombre de mesures spéciales qui favorisent la participation sur pied d'égalité des femmes à la prise de décisions <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 1 <i>Source</i> : Ministères d'exécution 3.1.3. Plaidoyer et engagement des partis politiques et des organisations de la société civile en faveur de l'autonomisation des femmes, en particulier de leur participation à la prise de décision et à la lutte contre la violence sexiste Indicateur 3.1.3.1 : Nombre de nouvelles activités de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes dans la prise de décisions <i>Actuellement</i> : 2 <i>Cible</i> : 5 <i>Source</i> : Rapports d'ONG Indicateur 3.1.3.2 : Nombre d'initiatives visant à impliquer les hommes dans la lutte contre les stéréotypes et la violence sexistes <i>Actuellement</i> : 3 <i>Cible</i> : 6 <i>Source</i> : Rapports d'ONG, rapports des Forces armées turques, Gendarmerie Indicateur 3.1.3.3 : nombre de politiques nouvelles pour la protection des droits des femmes et la prévention de la violence sexiste adoptées par le Ministère de la famille et des politiques sociales <i>Actuellement</i> : 3 <i>Cible</i> : 6 <i>Source</i> : Ministère de la famille et des politiques sociales, rapports du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique Indicateur 3.1.3.4 : Nombre d'initiatives de plaidoyer auprès des partis politiques pour l'implication sur pied d'égalité des femmes et des hommes en tant que défenseurs de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes <i>Actuellement</i> : 2 <i>Cible</i> : 5 <i>Source</i> : Partis politiques, parlement		

<i>Indicateur(s) de résultat de la SCDNU, valeurs de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		Produit 3.1.4. Politiques nationales à l'appui de l'autonomisation économique des femmes améliorées Indicateur 3.1.4.1 : Nombre de modèles testés qui favorisent la participation des femmes à la population active <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 2 <i>Source</i> : Ministère de la famille et des politiques sociales, Projet d'Anatolie du Sud-Est de l'Administration régionale du développement Indicateur 3.1.4.2 : Nombre de documents analytiques contribuant aux politiques en faveur de la charge de travail et de l'emploi équilibrés pour les femmes <i>Actuellement</i> : 0 <i>Cible</i> : 3 <i>Source</i> : Projet d'Anatolie du Sud-Est de l'Administration régionale du développement, Ministère de la famille et des politiques sociales, rapports de projets		